

## PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île de-France  
Unité départementale des Yvelines

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société  
PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE afin de modifier les conditions  
d'exploitation de la carrière lieu-dit « Les Terres Salées » qu'elle exploite sur  
la commune de SAINT MARTIN-DE-BRETHENCOURT**

Par arrêté du 18 février 2021, une enquête publique d'une durée de 30 jours est organisée **du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 avril 2021 inclus** sur la demande d'autorisation (comportant une étude d'impact) présentée par la **Société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE** en vue de modifier les conditions d'exploitation de la carrière de sable qu'elle exploite sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt (78660) lieu-dit « Les Terres Salées ».

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Carrieres/Enquetes-2021>

- sur support papier, à la mairie de Saint-Martin-de-Bréthencourt, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – Unité Départementale des Yvelines (UD 78) 35 rue de Noailles à Versailles (78000), aux jours et horaires d'ouverture du service au public sur rendez-vous.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet dans la mairie de Saint-Martin-de-Bréthencourt. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale dans la mairie de Saint-Martin-de-Bréthencourt, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées aux registres d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur **du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 avril 2021 inclus** par courrier électronique à l'adresse suivante : [driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr](mailto:driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines susmentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, ingénieur hydrogéologue -Proviseur à la retraite est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Saint-Martin-de-Bréthencourt, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 1 <sup>er</sup> avril 2021 de 09 h 00 à 12 h 00	- Samedi 24 avril 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 8 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00	- Vendredi 30 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Lundi 12 avril 2021 de 15 h 00 à 18 h 00	-

**Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire-enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par le maire de Saint-Martin-de-Bréthencourt.**

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Monsieur Emmanuel Rousseau de la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE, Tél. : 06.16.49.45.45.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Martin-de-Bréthencourt, à la DRIEE – UD 78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.